



Achat d'un bâtiment avicole en tant que co-emprunteur

Par **helin_old**, le **16/11/2007** à **09:01**

Le propriétaire d'un bâtiment avicole met en vente son bâtiment ,le credit affecté pour l'achat de ce bâtiment n'est pas fini et moi je suis co-emprunteur.

Ai je droit d'acheter ce bâtiment d'elevage ?